



Véhicules nautique

La couverture d'assurance pour vous et votre véhicule nautique

Avec l'assurance pour véhicules nautiques de Generali, les propriétaires de bateaux et d'embarcations bénéficient d'une protection complète à un excellent rapport qualité-prix.

Qu'est-ce qui est assuré par l'assurance véhicules nautiques?

- **L'assurance responsabilité civile** est obligatoire pour de nombreux bateaux et embarcations. Elle couvre les dommages causés à des tiers ou à leurs biens par les conducteurs ou détenteurs de véhicules nautiques.
- **L'assurance casco partielle** couvre les dommages causés par le vol, le feu, les événements naturels (à terre comme sur l'eau), le bris de glace, les fouines et les actes de vandalisme.
- **L'assurance casco intégrale**, comprenant la casco partielle et la couverture des dommages de collision, offre la protection optimale pour votre véhicule nautique.

Quelles sont les prestations offertes par l'assurance véhicules nautiques?

Vous pouvez ajouter l'assurance accident à votre police si vous le désirez. Si des passagers sont blessés lors d'un accident, les prestations sont fournies immédiatement, sans tracasseries administratives et indépendamment de la question de la responsabilité. Voici les couvertures disponibles en option pour combler vos besoins individuels:

- effets personnels
- prétentions en responsabilité civile de skieurs nautiques tractés
- transport du véhicule nautique
- assurance du youyou

Pourquoi choisir l'assurance véhicules nautiques de Generali?

Il existe de nombreuses raisons de contracter notre assurance pour véhicules nautiques, qui offre une couverture complète et taillée sur mesure pour tous les types de bateaux et d'embarcations:

- **Les objets remorqués ou poussés** sont automatiquement inclus dans l'assurance.
- **Les dommages dus à des événements naturels** sont couverts aussi lorsque le véhicule nautique est sur l'eau.
- **L'extension à la zone B** (voir au verso) est, à court terme, possible à tout moment.

Vos avantages

- ✓ Pas de système de bonus-malus pour la responsabilité civile et la casco intégrale
- ✓ Assurance accidents
- ✓ Dommages dus à des événements naturels couverts aussi sur l'eau

L'assurance pour véhicules nautiques vous offre une sécurité optimale – à terre comme sur l'eau.

Assurance véhicules nautiques: vue d'ensemble

| | |
|--|---|
| Qui est assuré? | <ul style="list-style-type: none">- preneur d'assurance, propriétaire, détenteur ainsi que tout conducteur ou utilisateur du véhicule assuré (membres de l'équipage et autres auxiliaires inclus)- skieurs nautiques tractés par le véhicule- personne responsable des personnes précitées (p. exemple chef de famille) |
| A partir de quand et jusqu'à quand cette assurance est-elle applicable? | <p>Le contrat entre en vigueur à la date figurant sur le contrat d'assurance et est reconduit tacitement d'année en année s'il n'est pas résilié trois mois avant son échéance par l'une des parties.</p> <p>Selon l'option retenue, toutes les assurances (responsabilité civile, casco et accident) sont valables dans les régions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">- Zone A: eaux continentales européennes, rivières, canaux et ports y relatifs inclus, jusqu'à leur dernière digue ou à leur frontière maritime- Zone B: zone A avec, en plus, les eaux de la mer Baltique, les golfes de Finlande et de Botnie, le Cattégat et le Skagerrak, la mer du Nord, la Manche, la mer d'Irlande et les eaux adjacentes de l'Atlantique Nord jusqu'à 60° Nord Bergen inclus, 20° Ouest, 25° Nord ainsi que la mer Méditerranée avec détroits et mers intérieures- Zone C: le monde entier |
| Où cette assurance est-elle applicable? | |
| Comment la prime est-elle calculée? | <p>Le calcul de la prime est fait en fonction de l'étendue de la couverture choisie et dépend de plusieurs critères, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none">- validité territoriale (zone)- prix du véhicule nautique- genre de construction (monocoque, multicoque, etc.)- puissance du moteur- surface des voiles- utilisation |

Un exemple concret

A la fin d'une chaude journée d'été, un lourd orage s'abat sur le lac Léman. Le lendemain, M. Dupond se rend au port où est amarré son voilier. Il constate alors que son bateau a été endommagé lors des intempéries, au point de sombrer – seule la pointe du mât dépasse encore de l'eau. Grâce à son assurance casco partielle, M. Dupond sait que Generali prendra en charge les frais pour la réparation du bateau ainsi que les frais de sauvetage et de transport jusqu'au chantier naval où le voilier sera réparé. Quelques jours plus tard, M. Dupond peut à nouveau retourner sur l'eau pour profiter pleinement du temps estival.

Possibilités de combinaison

Assurance de protection juridique FORTUNA pour votre sécurité juridique en tant que voyageur, en Suisse comme à l'étranger

Assurance voyage GENERALI Assistance pour une aide rapide et efficace à tout moment lorsque vous êtes en voyage